

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

**Philanthropie : quelles stratégies
appliquer pour une transmission
de patrimoine**

JURISPRUDENCE

Page 7

■ Administratif

Hugues Rabault

**Le principe de sécurité juridique
retourné contre le justiciable
(CE, ass., 13 juill. 2016)**

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Didier Du Blé

L'ours

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Philanthropie : quelles stratégies appliquer pour une transmission de patrimoine ^{121t4}

Annabelle PANDO

Leg universel avec charges, don sur succession, donation temporaire d'usufruit, autant d'outils juridiques à privilégier pour transmettre une partie de son patrimoine à la cause de son choix tout en préservant les intérêts patrimoniaux de ses proches. Des options précieuses pour des donateurs particulièrement généreux.

« La générosité des Français représente 2,7 milliards d'euros de dons par an », rappelle Françoise Sampermans, présidente de France générosités, à l'occasion de la communication autour de la publication du Baromètre annuel de la générosité. Et plus d'un Français sur deux déclare soutenir financièrement un organisme caritatif. « La collecte 2015 est marquée par un maintien de la croissance des dons, +1,73 % par rapport à 2014. Malheureusement on s'aperçoit que les nouveaux donateurs sont de moins en moins nombreux et qu'il est important de sensibiliser les jeunes générations notamment à l'importance du don », poursuit Françoise Sampermans. Cette communication s'effectue à un moment crucial puisqu'un grand volume des dons se rattache au dernier trimestre de l'année civile. « En 2015, 41 % des dons ont été effectués au cours du dernier trimestre de l'année »,

précise Nolwenn Poupon, responsable des Études et de la communication France générosités. La moitié de ces dons effectués en fin d'année s'est d'ailleurs effectuée au cours du mois de décembre. (v. encadré *infra* : Les grands chiffres du don). Pour les grands donateurs qui souhaitent allouer une partie de leur patrimoine à soutenir une cause qui leur est chère, une stratégie à plus long terme doit être privilégiée.

■ La donation temporaire d'usufruit

Première solution à privilégier, la donation temporaire d'usufruit (DTU) qui permet au philanthrope de soutenir une fondation dans la durée tout en réduisant sa facture fiscale au regard de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34